Lextenso

Gazette du Palais

24 NOVEMBRE 2026 146e ANNÉE · N° 37 · HEBDOMADAIRE ·

À la une

Dossier spécial - Élection au bâtonnat de Paris 2028-2029 : les propositions des candidats

Les 15 et 17 décembre 2026, les avocats parisiens sont appelés aux urnes pour désigner le futur duo qui conduira leur barreau pendant le bâtonnat 2028-2029. Présentation des quatre binômes en lice et de leurs propositions.



Actualité

Premier Baromètre « IA Pulse » : derrière l'adoption massive de l'IA, de fortes disparités entre cabinets

focus

Technique

Apport d'affaires : l'exception que la profession peut s'autoriser

étude par Laura BEN KEMOUN et Alexandre CORATELLA

Doctrine

Contentieux des crédits affectés au financement de panneaux photovoltaïques

étude par Anne-Claire ROUAUD

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

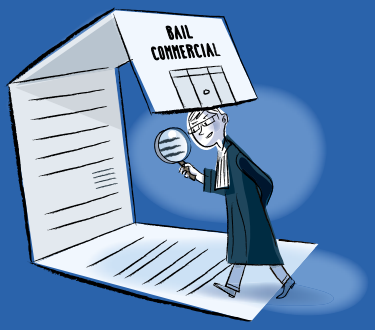

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Jehan-Denis BARBIER**
Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• **Charles-Édouard BRAULT**
Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

• **André JACQUIN**
Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL, Philippe FAVRE-RÉGUILLON, Olivier JACQUIN, Julien LEYMARIE, Morgane OJALVO DÉNIEL et Séverine VALADE

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans
KIOSQUE Lextenso



On reconnaît ceux qui travaillent avec Consult'IA.

NOUVEAU

L'IA qui raisonne et répond comme un juriste expérimenté, va encore plus loin avec l'analyse intelligente des documents.

Notre IA juridique s'enrichit d'une **nouvelle fonctionnalité**.

En plus de fournir **des réponses fiables, structurées et sourcées à vos problématiques juridiques, Consult'IA analyse désormais vos documents**.

Contrats, actes notariés, conclusions, documents sociaux… Consult'IA fournit une **synthèse analytique adaptée à chaque type de document**, détecte les incohérences et identifie les questions juridiques soulevées en s'appuyant sur les fonds Lextenso et Légifrance.

Avec Consult'IA, allez plus vite, plus loin dans votre analyse, en toute confiance.

La Base Lextenso+ IA

Rendez-vous sur labaselextenso.fr

Sommaire

Gazette du Palais

Édité par Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :
Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026
- Prix TTC au n° : 25,53 €
+ frais de port
- Abonnement France (un an) :
Journal seul : 662,63 € TTC
Recueils + table seuls : 642,21 € TTC
Journal, recueil + table : 893,38 €
Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC
- Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 739 €
Journal, recueil + table : 979 €
Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées), issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 748 g éq. CO_2

PEFC 10-31-1316

Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL497a3 ■ Premier Baromètre « IA Pulse » : derrière l'adoption massive de l'IA, de fortes disparités entre cabinets 3

GPL497a8 ■ Contrats d'assurance collectifs des barreaux : les avocats doivent pouvoir renoncer aux garanties non obligatoires 5

GPL497c1 ■ La confidentialité des avis des juristes d'entreprise devient réalité 6

GPL496w9 ■ Dossier spécial - Élection au bâtonnat de Paris 2028-2029 : les propositions des candidats 8

Technique

GPL496q9 ■ Apport d'affaires : l'exception que la profession peut s'autoriser
étude par Laura Ben Kemoun et Alexandre Coratella 20

Doctrine

GPL496c2 ■ Contentieux des crédits affectés au financement de panneaux photovoltaïques
Un nécessaire rééquilibrage
étude par Anne-Claire Rouaud 23

Jurisprudence

GPL496n9 ■ La mise en accusation de la personne inapte à se défendre en raison de l'altération de ses facultés mentales
note par Rodolphe Mésa sous Cass. crim., 7 oct. 2026 28

GPL496q6 ■ Exception d'inexécution : au débiteur, défendeur à l'injonction de payer, d'en rapporteur la preuve
note par Philippe Casson sous Cass. com., 14 oct. 2026 31

GPL496n8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine Berlaud 33

GPL496c9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie Finck et Samuel Seroc 36

GPL495u5 ■ Chronique de jurisprudence des procédures civiles d'exécution
par Claude Brenner et Jean-Jacques Ansault
en exclusivité sur la Base Lextenso : https://lext.so/GPL495u5 La Base Lextenso+ IA

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 39

Sous la responsabilité scientifique de
Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN